



CÔTE D'IVOIRE – ÉCOLE NUMÉRIQUE

THEME 2 : LES DROITS DE L'ENFANT ET LES DROITS DE L'HOMME

LECON 2 : LES DROITS DE L'HOMME ET LA COHESION SOCIALE

1- SITUATION D'APPRENTISSAGE

Tous les hommes ont des droits. Tu veux t'informer sur le droit à l'identité. Tu cherches à le comprendre puis à l'exercer.

Séance 1: le droit à un nom

2- CONTENUS DE LA SEANCE

Papa/Maman appelle l'enfant

Il/elle l'amène à répondre

Papa/Maman lui demande de dire son nom et le nom de chaque membre de la famille qu'il connaît et d'autres personnes connues

Le parent explique le droit à l'identité et son importance à l'enfant.

- **L'identité de l'enfant** : chaque enfant a un nom à la naissance ; il doit le connaître et le dire quand on le lui demande ou réagir à l'appel de son nom.
- **L'identité des parents** : tout enfant doit connaître et dire le nom de ses parents (le nom de son père, de sa mère, de ses frères et sœurs)
- **L'importance du nom** : le nom permet de se faire identifier ou identifier quelqu'un. En cas d'égarement, il permet d'être repéré.

Suggestions de matériels aux parents : extrait de naissance, Boîte identité, Registre d'appel

Temps d'apprentissage : 15 minutes

Suggestions d'âge d'apprentissage : 5 ans

3 ACTIVITES D'APPLICATION

De quel droit viens-tu de parler ?

Réponse : Je viens de parler du droit à un nom

A quoi sert le nom d'une personne ?

Réponse : le nom permet de se faire identifier ou identifier quelqu'un.

Il permet aussi d'être repéré en cas d'égarement